

**ÉBAUCHE DE RESUME SUR L'ÉTAT DU STOCK  
MARLIN NOIR (BLM : *MAKAIRA INDICA*)**



**Tableau 1.** État du stock de marlin noir (*Makaira indica*) dans l'océan Indien.

Zone <sup>1</sup>	Indicateurs		Détermination de l'état du stock en 2020
océan Indien	Captures 2019 (t) <sup>2</sup>	17 415	
	Captures moyennes 2015-2019 (t)	18 599	
	RMD (1 000 t) (IC 80%)	12,93 (9,44-18,20)	
	F <sub>RMD</sub> (IC 80%)	0,18 (0,11-0,30)	
	B <sub>RMD</sub> (1 000 t) (IC 80%)	72,66 (45,52-119,47)	
	F <sub>2017</sub> /F <sub>RMD</sub> (IC 80%)	0,96 (0,77-1,12)	
B <sub>2017</sub> /B <sub>RMD</sub> (IC 80%)	1,68 (1,32-2,10)		
	B <sub>2017</sub> /B <sub>0</sub> (IC 80%)	0,62 (0,49-0,78)	

<sup>1</sup> Les limites de l'océan Indien pour l'évaluation du stock sont définies comme la zone de compétence de la CTOI.

<sup>2</sup> Proportion des prises en 2019 entièrement ou partiellement estimées par le Secrétariat de la CTOI : 37%

Code couleur	Stock surexploité (B <sub>année</sub> /B <sub>RMD</sub> < 1)	Stock non surexploité (B <sub>année</sub> /B <sub>RMD</sub> ≥ 1)
Stock sujet à la surpêche (F <sub>année</sub> /F <sub>RMD</sub> > 1)		
Stock non sujet à la surpêche (F <sub>année</sub> /F <sub>RMD</sub> ≤ 1)		
Pas évalué/Incertain		

**STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION**

**État du stock.** Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée pour le marlin noir en 2020. Par conséquent, l'état du stock est déterminé d'après l'évaluation de 2018, basée sur JABBA, et d'autres indicateurs présentés en 2019. Cette évaluation suggère que l'estimation ponctuelle pour le stock en 2017 se situe dans la zone verte du graphe de Kobe, avec F/F<sub>RMD</sub>=0,96 (0,77-1,12) et B/B<sub>RMD</sub>=1,68 (1,32-2,10). Le graphe de Kobe issu du modèle JABBA indiquait que le stock **ne fait pas l'objet de surpêche** et **n'est pas actuellement surexploité** (Tableau 1; Figure 2), mais ces estimations de l'état du stock font l'objet d'un haut degré d'incertitude. Les fortes augmentations récentes des captures totales (par exemple de 13 000 t en 2012 à plus de 21 000 t en 2016), ainsi que des divergences entre les PUE et les données de captures entraînent de grandes incertitudes dans les résultats de l'évaluation. Cela a eu pour conséquence que l'estimation ponctuelle de l'état du stock est passée de la zone rouge à la zone verte du graphe de Kobe sans que rien ne semble indiquer une tendance au rétablissement. **Ainsi, les résultats de l'évaluation sont incertains et devraient être interprétés avec prudence.**

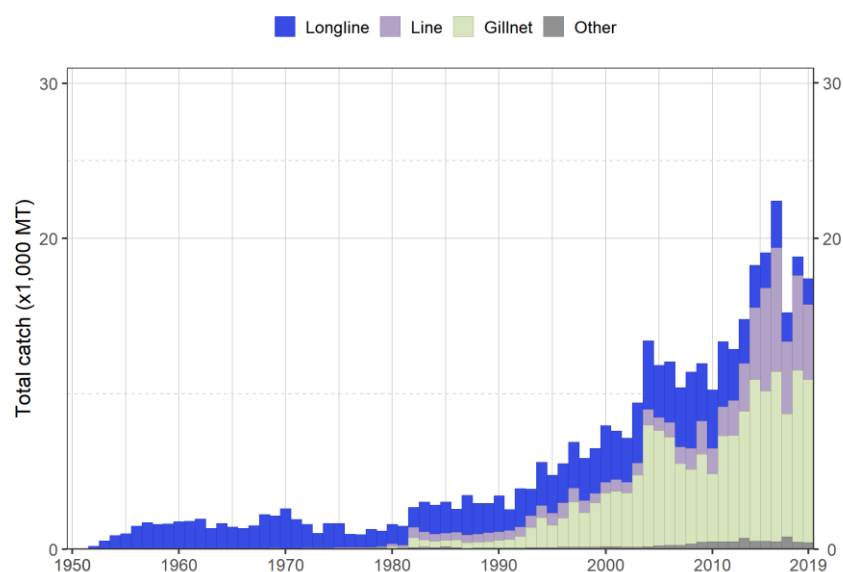
**Perspectives** Bien que les captures récentes semblent être principalement dues au développement des pêcheries côtières opérant dans l'habitat principal de cette espèce, les indicateurs de PUE proviennent de flottilles industrielles opérant principalement au large des côtes de la répartition de cette espèce. Cependant, les récentes augmentations des captures sont bien supérieures au RMD et constituent un motif de préoccupation et continueront probablement à conduire la population vers un état de surpêche.

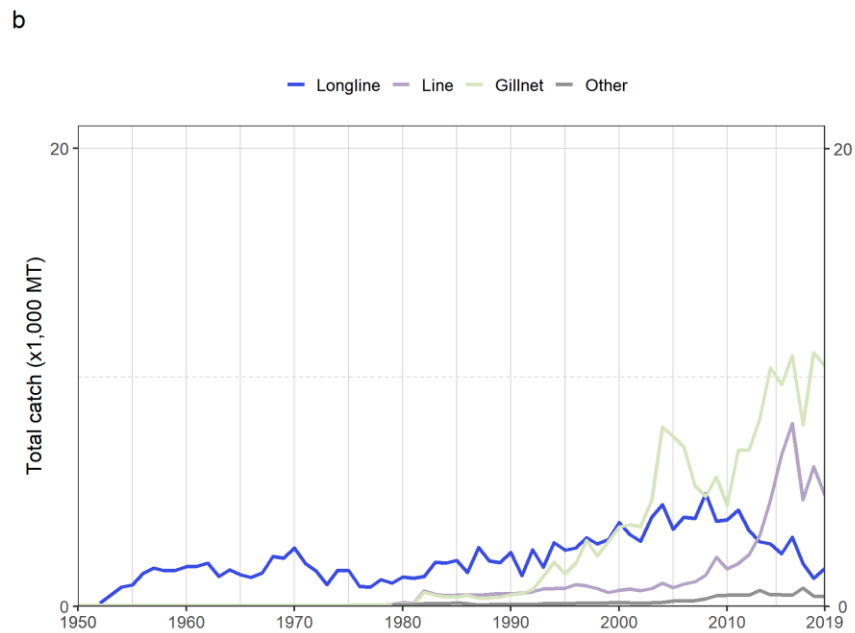
**Avis de gestion** Les captures actuelles (17 400 t en 2019) (**Figure 1**) sont plus élevées que le RMD estimé (12 930 t) et sans doute sujettes à une forte incertitude. Les limites de captures fixées dans la Résolution 18/05 ont également été dépassées. La Commission devrait prévoir des mécanismes garantissant que les limites de captures ne sont pas dépassées par toutes les pêcheries concernées. Les projections n'ont pas été réalisées en raison des capacités de prédiction médiocres identifiées dans le diagnostic de l'évaluation.

Les points clés suivants devraient être notés :

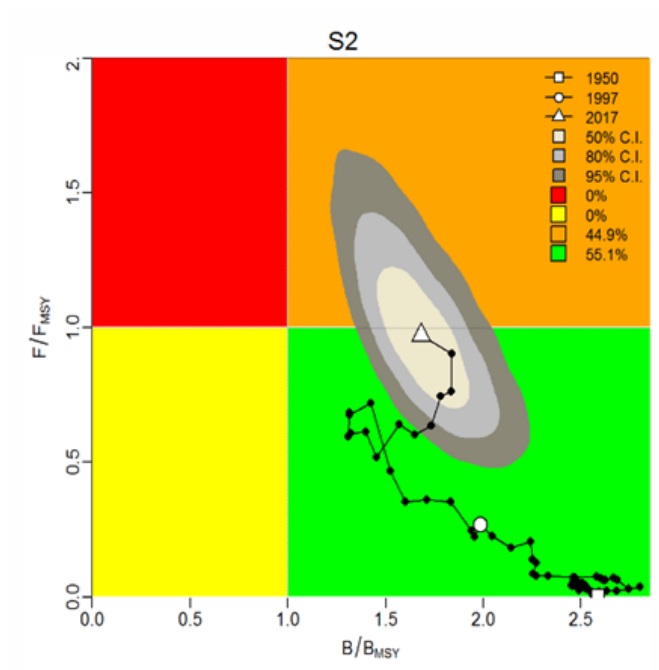
- **Rendement maximum durable (RMD)**: L'estimation pour l'ensemble de l'océan Indien est de 12 930 t.
- **Points de référence provisoires** : Bien que la Commission ait adopté des points de référence pour l'espadon dans la Résolution 15/10 *Sur des niveaux de référence-cibles et -limites et sur un cadre de décision*, de tels points de référence provisoires et règles d'exploitation n'ont pas été définis pour le marlin noir.
- **Principaux engins de pêche (captures moyennes 2015-2019)** : Le marlin noir est généralement considéré comme une espèce non-cible des pêcheries industrielles et artisanales. Les prises au filet maillant représentent plus de 50% des captures totales dans l'océan Indien, suivies par la palangre côtière, la traîne et la ligne à main (32%), le reste des captures étant réalisé à la palangre (11%) (**Figure 1**).
- **Principales flottilles (captures moyennes 2015-2019)** : Plus de 75% des prises totales de marlin noir sont le fait de trois flottilles : R.I. d'Iran (filet maillant): 32%; Inde (filet maillant et traîne): 24% et Sri Lanka (filet maillant et palangre de thon frais) : 20%.

a





**Figure 1.** Séries temporelles annuelles des captures nominales (a) cumulées et (b) individuelles (tonnes) par groupe d'engins pour le marlin noir au cours de la période 1950-2019. Palangre : frais et surgelé, palangres ciblant les requins et les espadons ; ligne : palangre côtière, traîne et ligne à main ; Filet maillant : filets maillants côtiers et hauturiers ; autres : tous les autres engins de pêche.



**Figure 2.** Marlin noir: Graphe de Kobe issu de l'évaluation JABBA du marlin noir dans l'océan Indien (les contours représentent les 50e, 80e et 95e centiles des estimations 2017). La ligne noire indique la trajectoire des estimations ponctuelles des ratios de biomasse totale (B) et de mortalité par pêche (F) pour chaque année entre 1950 et 2017.